FONDS DE PRÉVENTION : **FINANCER LA** PREMIÈRE **GÉNÉRATION SANS TABAC**

Le tabac est la première cause de mortalité évitable en France et dans le monde. Il est responsable du décès prématuré de 73 000 Français par an et constitue le principal facteur de risque des maladies non transmissibles (cancer, maladies respiratoires, maladies cardiovasculaires et diabète).

La consommation de tabac en France est particulièrement élevée : presque un Français sur trois fume[1]. Plus de 40 % des jeunes de 17 ans, filles comme garçons, sont fumeurs[2]. Chaque année, 200 000 mineurs commencent à fumer. Le tabagisme connait une croissance parmi les personnes les plus vulnérables notamment les jeunes, les femmes, les chômeurs et les personnes à faible niveau de diplôme et de revenus.

CONSOMMATION DE TABAC DES JEUNES EUROPÉENS

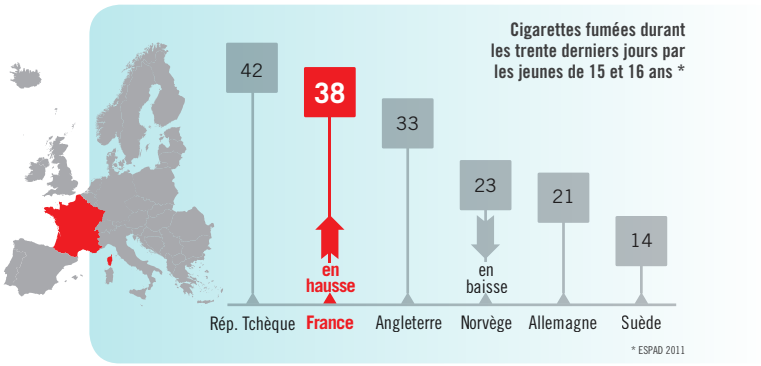

Une mesure indispensable pour faire reculer le tabagisme

La mise en place d'un Fonds donnera des moyens pour financer des actions de prévention pour lutter contre l'entrée dans le tabagisme des jeunes, et inciter les fumeurs à arrêter de fumer[3]. Il permettra ainsi de financer la mise en œuvre du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT), dont l'objectif est de réduire la consommation du tabac, baisser les coûts qui lui sont liés et sauver des vies.

Le Fonds doit être financé par le biais d'une contribution des industriels du tabac d'au minimum **65 millions d'euros**, soit 1 euro par an et par habitant.

La gouvernance et la gestion du Fonds seront pilotées par le ministère de la Santé.

Par habitant

LE FONDS DE PRÉVENTION EST UNE MESURE

ETHIQUE
Il répond au principe du « pollueur-payeur »

EFFICACE
Il combat le premier facteur de risque de mortalité évitable au monde

EXEMPLAIRE
Il participe à la mise en place d'un mécanisme juste en faisant contribuer les responsables de cette épidémie industrielle

ECONOMIQUE
Il est rentable, ne coûte rien et rapporte beaucoup pour la santé

Le tabagisme :
un fardeau économique et financier très lourd

Le coût du tabagisme pour la collectivité a été estimé à 47 milliards d'euros (772 euros par Français et par an), les seuls coûts liés à la prise en charge des maladies dépassant 18 milliards d'euros. Des dépenses bien supérieures aux 14 milliards d'euros perçus grâce aux taxes[4].

La totalité de ces taxes est par ailleurs redistribuée à la protection s ociale et sert à prendre en charge les conséquences de ces consommations tout en creusant son déficit.

Un coût du tabagisme supporté à 100 % par les fumeurs et les contribuables

Les industriels du tabac sont les seuls à ne rien dépenser pour financer les dépenses de santé directes et indirectes induites par la consommation de tabac :

- **Les fumeurs acquittent les taxes en achetant leur tabac ;**
- **Les Français, fumeurs et non-fumeurs, paient la CSG pour financer les soins ;**
- **Les victimes, leur famille et leur entourage sont affligés par les souffrances immatérielles liées aux maladies du tabac. Ils perdent également une partie de leurs revenus du fait des maladies et décès prématurés ;**
- **Les entreprises sont pénalisées par la baisse de productivité liée à la consommation de tabac.**

Or, pendant ce temps, l'industrie du tabac augmente ses profits. Le bénéfice des multinationales du tabac en France est d'un milliard d'euros par an. Grâce à l'optimisation fiscale, les fabricants ne paient des impôts que sur 50 millions d'euros.

Cette complaisance dans l'utilisation des politiques fiscales est néfaste pour le budget national et pour la santé des Français. Il est donc nécessaire de faire contribuer l'industrie du tabac aux coûts sanitaire et financier qu'elle engendre.

EXEMPLE D'OPTIMISATION FISCALE D'UNE MULTINATIONALE DU TABAC

Une condition sine qua non pour réduire durablement la consommation

Une relation directe a été observée entre les crédits alloués, par chaque pays, à la lutte contre le tabagisme et l'efficacité de leur politique dans le domaine (réduction du nombre de fumeurs, consommation de tabac).

La Cour des comptes [6] note d'ailleurs dans son rapport sur l'évaluation des politiques publiques en 2012 que la lutte contre le tabagisme ne bénéficie que de « crédits modestes ».

La lutte contre le tabagisme est sous financée en France, alors que ce dernier représente le premier facteur de risque de mortalité évitable (Organisation Mondiale de la Santé).

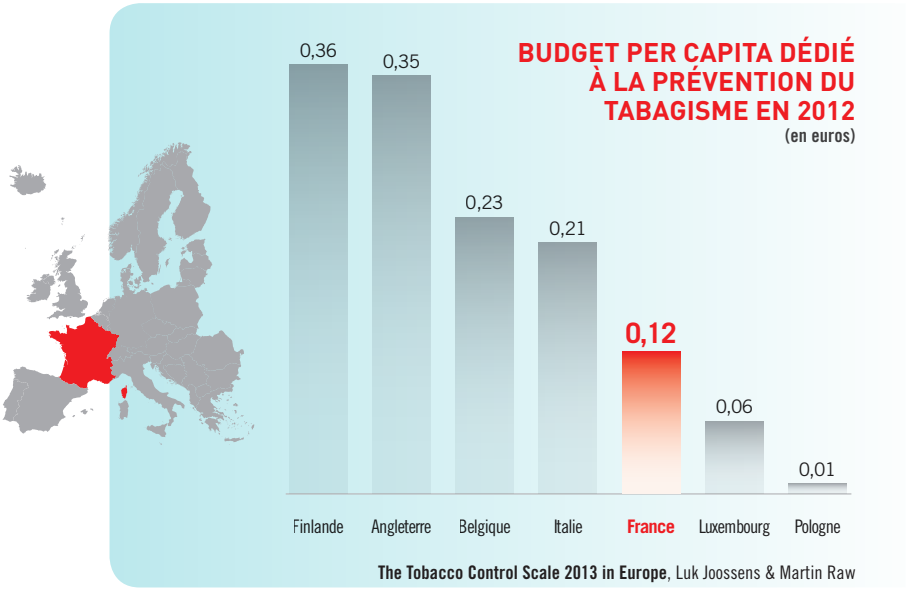

Une mesure gratuite et rentable

Fondée sur la contribution de l'industrie du tabac, la mise en place de ce Fonds ne représenterait pas une charge pour les finances publiques. Au contraire, le cas de l'État de Californie aux États-Unis, qui s'est doté d'un tel mécanisme de financement, montre l'ampleur des gains réalisés.

L'exemple de l'État de Californie

L'affectation d'un minimum de moyens à la lutte contre le tabagisme est extrêmement rentable à court terme (Glantz et al., PLoS Med. 2008).

Chaque année

93

millions US$ investis dans la prévention du tabagisme

Chaque année

733

millions US$ d'économies réalisées en dépenses de santé

Quel mécanisme de prélèvement pour alimenter le Fonds ?

Plusieurs mécanismes peuvent être envisagés pour alimenter le Fonds de prévention du tabagisme, certaines initiatives internationales ayant fait leurs preuves :

- **Une taxation forfaitaire** sous la forme d'un système de licences [8] basé en fonction des parts de marché des industriels du tabac ;
- **Une utilisation intelligente de la fiscalité du tabac**, permettant d'affecter une partie des recettes au Fonds. Une telle affectation des taxes sur le tabac est déjà aujourd'hui effective par exemple pour le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, ou encore le Fonds national d'aide au logement.

En France, d'autres initiatives de ce type sont l'exemple que des affectations budgétaires ciblées peuvent être mises en place par le législateur : participation à la recherche des industries des télécommunications, contribution des industries pharmaceutiques à la diminution du déficit de l'assurance maladie...

Une mesure plébiscitée...

... annoncée par le Président de la République

« Les industriels, qui produisent et distribuent un produit ayant un impact reconnu en termes de santé publique doivent pouvoir être mis à contribution ». [9]

François Hollande, durant l'élection présidentielle en mai 2012.

... souhaitée par la ministre de la Santé

« Nous allons mettre à contribution les industries du tabac. L'industrie du tabac a une responsabilité vis à vis de notre santé. **Je souhaite qu'elle participe au financement des actions de lutte contre le tabagisme**. Le gouvernement souhaite mettre à contribution l'industrie du tabac pour financer un Fonds dédié à ces actions ».

Marisol Touraine, le 25 septembre 2014, à l'occasion de l'annonce du Programme National de Réduction du Tabagisme.

85 %

des Français favorables au principe « pollueur payeur »

par 85% des Français, conscients des méfaits occasionnés par les produits fabriqués par les multinationales du tabac, sont d'accord pour que ces derniers contribuent au coût du tabagisme pour notre système de santé, sur le principe du « pollueur - payeur ».

La Ligue contre le cancer a lancé en 2011 la campagne « Tueurs–payeurs » dont l'objectif est d'instaurer un prélèvement sur les ressources de l'industrie du tabac. Plus de 130 000 personnes se sont mobilisées en signant la pétition.

[1] François Beck, Romain Guignard, Jean-Baptiste Richard, Jean-Louis Wilquin, Evolutions récentes du tabagisme en France, Inpeshttp://www.inpes.sante.fr/30000/pdf/Evolutions-recentes-tabagisme-barometre-sante2010.pdf **[2]** Les drogues à 17 ans, Premiers résultats de l'enquête ESCAPAD, 2011 Stanislas Spilka, Olivier le Nez, Marie Line Tovar, http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxsps2.pdf **[3]** La prise en charge stricto-sensu du traitement de la dépendance tabagique serait toujours assurée par le FNPEIS. **[4]** Rapport de la Cour des comptes, décembre 2012 **[5]** Cash Investigation « Le scandale de l'optimisation fiscale », le 11 juin 2013, France Télévisions **[6]** Rapport de la Cour des comptes, Chapître IV, pages **[7]** The Tobacco scale in Europe, 2006,2008, 2012 **[8]** Développée par Gérard Audureau (DNF) **[9]** Ligue contre le cancer - Plateforme de sollicitation des candidats à la présidentielle 2012 **[10]** Sondage IPSOS pour l'Alliance contre le tabac, mai 2014, sur un échantillon de 2000 personnes

Fédération Française de Cardiologie — Association de lutte contre les maladies cardiovasculaires
le souffle c'est la vie — Fondation du Souffle contre les maladies respiratoires — www.lesouffle.org
ALLIANCE contre le tabac
CNCT — Comité National Contre le Tabagisme — Association reconnue d'utilité publique
DNF — Droits des Non Fumeurs
Contre le cancer — La Ligue 101 comités — pour la vie